

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	VARIATIONS	%
PRODUITS D'EXPLOITATION					
VENTES DE BIENS ET SERVICES	LB	703 629,57	802 087,55	98 457,98	13.99 %
Ventes de fournitures et matériels	LB1	5 710,94	4 713,74	-997,20	-17.46 %
Contributions et prestations familles	LB2	697 918,63	797 373,81	99 455,18	14.25 %
PRODUCTION IMMOBILISEE	LD	686,39		-686,39	-100.00 %
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	LE	707 969,96	759 155,72	51 185,76	7.23 %
Concours publics et subventions d'exploitation	LE1	705 019,96	755 555,72	50 535,76	7.17 %
Ressources liées à la générosité du public	LE3	2 950,00	3 600,00	650,00	22.03 %
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	LE33	2 950,00	3 600,00	650,00	22.03 %
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	LF	64 916,88	9 103,40	-55 813,48	-85.98 %
AUTRES PRODUITS	LH	123,65	151,26	27,61	22.33 %
TOTAL I		1 477 326,45	1 570 497,93	93 171,48	6.31 %
CHARGES D'EXPLOITATION					
AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	MC	489 252,44	553 985,70	64 733,26	13.23 %
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	ME	41 192,89	37 984,29	-3 208,60	-7.79 %
SALAIRES ET TRAITEMENTS	MF	587 548,92	569 450,80	-18 098,12	-3.08 %
CHARGES SOCIALES	MG	143 322,50	131 608,43	-11 714,07	-8.17 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	MH	161 884,05	160 285,63	-1 598,42	-0.99 %
DOTATIONS AUX PROVISIONS	MI	4 394,10	7 149,60	2 755,50	62.71 %
AUTRES CHARGES	MK	5 481,44	4 730,80	-750,64	-13.69 %
TOTAL II		1 433 076,34	1 465 195,25	32 118,91	2.24 %
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		44 250,11	105 302,68	61 052,57	-
PRODUITS FINANCIERS					
PRODUITS FINANCIERS D'AUTRES VMP ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	NB	55,13	54,72	-0,41	-0.74 %
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	NC	3 399,57	3 014,50	-385,07	-11.33 %
TOTAL III		3 454,70	3 069,22	-385,48	-11.16 %
CHARGES FINANCIERES					
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	OB	8 100,86	7 543,91	-556,95	-6.88 %
TOTAL IV		8 100,86	7 543,91	-556,95	-6.88 %
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)		-4 646,16	-4 474,69	171,47	3.69 %
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		39 603,95	100 827,99	61 224,04	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	PA	1 313,31	170,49	-1 142,82	-87.02 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	PB	48 432,08	45 975,88	-2 456,20	-5.07 %
TOTAL V		49 745,39	46 146,37	-3 599,02	-7.23 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	QA	2 561,42		-2 561,42	-100.00 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	QB		1 558,93	1 558,93	-

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2025	EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	VARIATIONS	%
TOTAL VI	2 561,42	1 558,93	-1 002,49	-39.14 %
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	47 183,97	44 587,44	-2 596,53	-5.50 %
Participation des salariés aux résultats				
TOTAL VII				-
IS des personnes morales non lucratives				
TOTAL VIII				-
Total des produits (I+III+V)	1 530 526,54	1 619 713,52	89 186,98	5.83 %
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 443 738,62	1 474 298,09	30 559,47	2.12 %
5- EXCEDENT OU DEFICIT	86 787,92	145 415,43	58 627,51	67.55 %
Contributions reçues				
PRESTATIONS EN NATURE TB	79 526,00	77 536,00	-1 990,00	-2.50 %
BENEVOLAT TC	1 678,00	1 711,00	33,00	1.97 %
TOTAL	81 204,00	79 247,00	-1 957,00	-2.41 %
Emplois des contributions reçues				
MISE A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS UB	79 526,00	77 536,00	-1 990,00	-2.50 %
PERSONNEL BENEVOLE UD	1 678,00	1 711,00	33,00	1.97 %
TOTAL	81 204,00	79 247,00	-1 957,00	-2.41 %

B. BILAN SIMPLIFIE

414 - LEAP de BENGY SUR CRAON
2 Rue du Chanoine Volton

BILAN ACTIF SIMPLIFIE

18520 BENGY SUR CRAON

BILAN ACTIF au 31/08/2025	Exercice N-1		Exercice N		Variations
	NET 2023/2024	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET 2024/2025	
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES A1					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs AG/AH		3 453,60	-3 453,60		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES A2					
Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains) AQ/AR	226 358,41	226 842,41		226 842,41	484,00
Constructions AS/AT	1 392 449,00	2 862 844,74	-1 552 452,74	1 310 392,00	-82 057,00
Installations techniques, matériel et outillage AU/AV	34 106,86	317 863,63	-299 337,62	18 526,01	-15 580,85
Autres immobilisations corporelles AW/AX	159 762,45	846 896,67	-641 817,92	205 078,75	45 316,30
Immobilisations corporelles en cours AY/AZ	28 885,06	751 057,37		751 057,37	722 172,31
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES A3					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES B1					
Participations et créances rattachées BC/BD	1 902,00	1 956,00		1 956,00	54,00
Autres immobilisations financières BI/BJ	5 415,87	5 415,87		5 415,87	
TOTAL I	1 848 879,65	5 016 330,29	-2 497 061,88	2 519 268,41	670 388,76
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS ET EN-COURS CA/CB					
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES CC		3 374,40		3 374,40	3 374,40
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES CE	113 259,79	121 703,12	-51 920,21	69 782,91	-43 476,88
CREANCES RECUES PAR LEGS OU DONATIONS CF/CG					
AUTRES CREANCES CH/CI	92 203,39	241 794,34		241 794,34	149 590,95
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT CJ/CK					
DISPONIBILITES CM	566 403,37	231 606,16		231 606,16	-334 797,21
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE CN	28 969,96	25 120,94		25 120,94	-3 849,02
TOTAL II	800 836,51	623 598,96	-51 920,21	571 678,75	-229 157,76
Ecarts de conversion Actif (V)					
ECARTS DE CONVERSION ACTIF FA					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 649 716,16	5 639 929,25	-2 548 982,09	3 090 947,16	441 231,00

BILAN PASSIF au 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	Variations
FONDS PROPRES				
Fonds propres complémentaires sans droit de reprise	GA2	53 750,79	53 750,79	
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	GA	53 750,79	53 750,79	
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	GB			
ECARTS DE RÉÉVALUATION	GC			
Réserves pour projet de l'entité	GD2	17 456,95	17 456,95	
RÉSERVES	GD	17 456,95	17 456,95	
COMPTES DE LIAISON	GE			
REPORT À NOUVEAU	GF	1 087 070,97	1 173 858,89	86 787,92
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	GG	86 787,92	145 415,43	58 627,51
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)		1 245 066,63	1 390 482,06	145 415,43
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	GH			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	GI	655 753,17	1 027 999,29	372 246,12
TOTAL I		1 900 819,80	2 418 481,35	517 661,55
FONDS REPORTES ET DEDIES				
FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS OU DONATIONS	HA			
FONDS DÉDIÉS	HB			
TOTAL II				
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR RISQUES	IA			
PROVISIONS POUR CHARGES	IB	23 002,05	30 151,65	7 149,60
TOTAL III		23 002,05	30 151,65	7 149,60
DETTES (1)				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILÉS (TITRES ASSOCIATIFS)	JA			
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	JB	469 998,17	436 290,88	-33 707,29
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	JC			
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS	JD	1 537,00	2 887,61	1 350,61
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	JE	66 600,59	85 719,07	19 118,48
DETTES DES LEGS OU DONATIONS	JF			
DETTES FISCALES ET SOCIALES	JG	160 010,51	47 410,32	-112 600,19
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	JH		20 696,19	20 696,19
AUTRES DETTES	JI	4 693,97	26 503,40	21 809,43
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	JK	23 054,07	22 806,69	-247,38
TOTAL IV		725 894,31	642 314,16	-83 580,15
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)				
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	KA			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		2 649 716,16	3 090 947,16	441 231,00

(1) Dont à plus d'un an

401 550,65

Dont à moins d'un an

240 763,51

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice : 2024/2025

414 - LEAP de BENGY SUR CRAON

18 - BENGY SUR CRAON

I	Informations générales
II	Principes, règles et méthodes comptables
III	Informations sur le bilan
IV	Informations sur le compte de résultat
V	Autres informations

Les comptes de l'Exercice clos au **31/08/2025** font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 3 090 947,16

Contre 2 649 716,16 au 31/08/2024

Excédent Global 2024/2025 : 145 415,43

Contre un Excédent de 86 787,92 en 2023/2024

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du
01 Septembre 2024 au 31 Août 2025.

I/ INFORMATIONS GENERALES

1) Identification de la structure, objet social, activités, moyens mis en œuvre

IDENTIFICATION DE L'OGE

LYCÉE D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PRIVÉ DE BENGY SUR CRAON

Association déclarée à la Préfecture du Cher le 01/09/1992, publiée au Journal Officiel sous le numéro W181002806

Numéro SIRET : 38972793400017

Cette Association a son siège social à BENGY SUR CRAON (18520)

OBJET

L'Association a pour objet d'assumer la responsabilité, dans les cadres législatifs et réglementaires en vigueur, et dans le respect des textes fondamentaux de l'Enseignement catholique, d' l'établissements de formation permettant d'offrir à des jeunes en formation scolaire et supérieure, en apprentissage et à des adultes, une formation générale, technologique et professionnelle.

Elle assume notamment la responsabilité d'un établissement sous contrat avec le ministère chargé de l'agriculture, préparant aux métiers de l'agriculture et des professions connexes, de l'alimentation, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles, de l'environnement, de la forêt, de l'aquaculture ainsi qu'aux métiers des services en milieu rural. Cet établissement remplit les missions définies à l'article L 813-1 du code rural. Le contrat liant l'association à l'Etat est régi par les articles L.813-1 et R.813-1 et suivants du code rural.

L'Association, à travers les établissements dont elle a la responsabilité, contribue au développement personnel des élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation professionnelle, à l'élévation et l'adaptation de leur niveau de formation et de qualification, ainsi qu'à leur insertion sociale et professionnelle.

Par son objet l'Association contribue à l'animation et au développement des territoires, ainsi qu'aux activités de développement, d'expérimentation et de recherche appliquée, dans les domaines liés aux formations qu'elle assure et de coopération internationale.

Pour réaliser son objet, l'Association peut également passer contrat ou convention avec des collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme public ou privé concourant même partiellement à son objet.

MOYENS

A l'appui des missions décrites au précédent article, l'Association pourra créer des unités de production, notamment des exploitations agricoles, horticoles ou aquacoles, des ateliers de production, de transformation, des halls technologiques, etc.... ainsi que des activités de services liées à ces missions.

Elle pourra gérer directement ces activités ou passer convention avec tout organisme concourant même partiellement à celles-ci. Elle pourra aussi, par convention, gérer ces mêmes activités au profit de structures ayant le même objet ou un objet similaire.

En outre, pour conforter son objet et soutenir le développement de ses établissements de formation, l'Association pourra déployer des activités, d'accueil, d'hébergement, de restauration, de transport, de mise à disposition de locaux, d'animation et, d'une manière générale se livrer à toute activité de quelque nature que ce soit, en lien avec son objet principal. Toutefois, ces activités ne pourront devenir prépondérantes par rapport aux activités mentionnées à l'article 2,

L'Association pourra acquérir ou prendre en location tous les biens fonciers et immobiliers nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance.

2) Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture

- Selon les statuts de chefs d'établissements, ces derniers ont droit à 10 jours de temps libéré au-delà des 6 semaines de congés payés. Ces dix jours peuvent être consommés tout ou partie en cours de l'année, le solde non pris doit être provisionné dans les comptes. Le solde au 31 août 2024 s'élevait à 0 jours d'épargne.
Les 10 jours acquis sur l'exercice 2024-2025 ont été payés sur le salaire du mois d'août 2025. De ce fait, aucune provision n'a été constatée.
- L'établissement a fait appel pour une troisième année au Groupement d'Employeurs "GE CNEAP CVL", créé par la fédération. Pour ce faire, le GE met ses salariés à disposition de l'établissement, via un avenant, le temps de la convention, signée pour 3 ans.
Le montant de la prestation s'est élevé à 31 k€.
Cette opération est gérée par un Groupement, condition donnée par l'Europe pour pouvoir prétendre à une subvention de fonctionnement (FSE), afin d'endiguer le décrochage scolaire.
- Les travaux d'extension des classes de l'UFA débutés sur l'exercice 2024-2025 sont terminés, la mise en service des classes a été faite pour la rentrée 2025-2026. Le coût des travaux est estimé à 665 055.00 €, financé pour 50% par le Conseil Régional soit 332 527.00€, le solde par un prêt. Les honoraires d'architecte et les travaux d'un montant total de 522 k€ ont été comptabilisés dans le compte en cours sur constructions.
- Des travaux d'isolation et de rénovation de la façade de la Tour et de l'annexe ont également été faits pour un montant de 225 k€. Les travaux ont été achevés pour la rentrée 2025-2026, les dépenses sont comptabilisées dans le compte en cours autres immobilisations. Ces travaux sont financés par une subvention de la Région (PPI) à hauteur de 172 k€, le solde en auto-financement.
- Un produit constaté d'avance pour un montant de +14 k€ est comptabilisé; cette somme doit servir à couvrir des travaux sur le self suite au sinistre de 2016, ceux-ci n'ont toujours pas été réalisés.
- Les travaux en cours ont été financés à 60% sur fonds propres. L'établissement a perçu que 40% de la subvention de la Région et le prêt a été débloqué sur l'exercice 2025-2026, ce qui explique la baisse du Fonds de Roulement.

3) Tableau d'évolution de la population scolaire de l'Etablissement :

Secteur	Niveau	2023/2024	2024/2025	Variation	%	Nombre de classes 2024/2025
10	UFA	34	42	8	23,53	0,0
1	F I BENG Y	166	181	15	9,04	12,0
TOTAL ELEVES		200	223	23	11,50	12,0
Demi-pensionnaires		100	107	7	7,00	
Pensionnaires		62	69	7	11,29	

4) Tableau d'évolution de l'activité en heures / centre de formation :

LIBELLE	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Heures apprentissage	4 253,00	2 506,00	-1 747,00	-41.08
Heures formation professionnelle	462,00	563,00	101,00	+21.86
Heures Bilan	0,00	0,00	0,00	NA
TOTAL	4 715,00	3 069,00	-1 646,00	-34.91

5) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2023/2024	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2024/2025	Variation	%
AEPPA du Cher	18,05	18,83	0,78	+4.32
TOTAL	18,05	18,83	0,78	+4.32

6) Evolution du parc immobilier

* Surface Totale Développée : 2 520,00 m²

- Surface Pédagogique : 1 480,00 m²
- Surface non Pédagogique : 1 040,00 m²

7) Situation Immobilière

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXECUTION
Classes	Construction sur sol propres	01/01/1976		Reconstruction en 2016/2017 suite à un incendie
CDI	Acquisition	01/01/1992		Travaux d'aménagement en 1998
Internat	Commodat	01/01/1996		Mise à disposition à titre gratuit par "Les Soeurs de la Providence"
Réfectoire	Acquisition	01/01/2001		Travaux d'aménagements en 2003
Algéco et serres	Acquisition	01/11/2017		
Citystade	Acquisition	01/09/2017		

II/ Principes, règles et méthodes comptables

1) Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2) Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2025 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (rèlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2023) définie et publiée par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

III/ informations sur le bilan

1) Bilan ACTIF :

a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles)

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée	Taux d'amortissement
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Équipement de restauration	8 à 12 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 à 10 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	2 à 5 ans	20 à 50 %
Matériel de reprographie	2 à 5 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

NATURE	Montant Brut au 01/09/2024	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2025
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 453,60	0,00	0,00	0,00	3 453,60
Terrains (y compris agencements et aménagement de terrains)	226 358,41	484,00	0,00	0,00	226 842,41
Constructions	2 850 279,16	12 565,58	0,00	0,00	2 862 844,74
Installations techniques, matériel et outillage industriels	313 816,31	4 047,32	0,00	0,00	317 863,63
Autres immobilisations corporelles	775 519,09	71 377,58	0,00	0,00	846 896,67
Immobilisations corporelles en cours	28 885,06	722 172,31	0,00	0,00	751 057,37
TOTAL	4 198 311,63	810 646,79	0,00	0,00	5 008 958,42

Parmi les acquisitions principales :

- Agencement Annexe : 12 565,58 €
- Achat d'un débroussaillieur et d'un souffleur : 1 180,00€ €
- Matériel Pédagogique (Vidéo projecteur+10 Ipad) : 2 867,32 €
- Achat d'un terrain : 484,00 €
- Aménagements divers (changement dijoncteur, travaux de plomberies, porte-fenêtre) : 23 500,07 €
- Achat d'un véhicule (Citroen JUMPY) : 33 042,76 €
- Achat matériel informatique (PC, ordinateur, écran) : 4 285,07 €
- Achats mobiliers (tables, vestiaires) : 10 549,68 €
- En cours constructions extension : 492 824,28 €
- En cours rénovation de la Tour : 225 299,47 €
- En cours aménagements : 4 048,56 €

b. Variation des amortissements

NATURE	Montant Brut au 01/09/2024	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2025
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 453,60	0,00	0,00	0,00	3 453,60
Constructions	1 457 830,16	94 622,58	0,00	0,00	1 552 452,74
Installations techniques, matériel et outillage industriels	279 709,45	19 628,17	0,00	0,00	299 337,62
Autres immobilisations corporelles	615 756,64	26 061,28	0,00	0,00	641 817,92
TOTAL	2 356 749,85	140 312,03	0,00	0,00	2 497 061,88

c. Variation des immobilisations financières

Libellé	Montant brut au 01/09/2024	Augmentation	Sorties	Valeur brute au 31/08/2025
Participations et créances rattachées	1 902,00	54,00	0,00	1 956,00
Prêts et autres immobilisations financières	5 415,87	0,00	0,00	5 415,87
TOTAL	7 317,87	54,00	0,00	7 371,87

- Caution Prêt Bancaire : 5133,33 € (2023/2024)

d. Créances usagers, autres créances, fournisseurs débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.
Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

	MONTANTS				PROVISIONS			
NATURE	2023/2024	2024/2025	Variation	%	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	3 374,40	3 374,40	NA	0,00	0,00	0,00	NA
Créances clients, usagers et comptes rattachés	153 934,40	121 703,12	-32 231,28	-20.94	40 674,61	51 920,21	11 245,60	+27.65
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00	0,00	NA
Autres créances	92 203,39	241 794,34	149 590,95	NA	0,00	0,00	0,00	NA
TOTAL	246 137,79	366 871,86	120 734,07	+49.05	40 674,61	51 920,21	11 245,60	+27.65

- Avance et acomptes : 3 000.00€ Mde Marsteau sur un voyage, 181.00 € AISEC et 194.40 € Hexatel
- Créances Familles : 10 001.81 €
- Créances Formations Adultes : 2 257.50 €
- Créances Facturations diverses : 1 593.90 €
- Créances Litigieuses : 52 813.13 €
- Créances factures à établir : 55 036.78 €
- Autres Créances GE CNEAP : 62 281.88 €
- Autres Créances Subv.Exploitation Etat à recevoir : 5 712.89 €
- Autres Créances Subv.Exploitation Région à recevoir : 3 341.27€
- Autres Créances Subv. Fonds Européens : 9 600.12 €
- Autres Créances (TS, Bourses Erasmus, autres produits) : 27 438.18

e. Comptes de régularisation Actif

	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Charges constatées d'avance	28 969,96	25 120,94	-3 849,02	-13,29
TOTAL	28 969,96	25 120,94	-3 849,02	-13,29

- Fournitures Pédagogiques (cahiers, livres, etc) : 3 106.11 €
- Fournitures Produits Entretien : 3 586.49 €
- Fournitures matériel de cuisine : 1 219.17 €
- Contrats d'assurances : 2 415.07 €
- Contrats de maintenance + licences : 8 291.08 €
- Contrats de dératérisations et désinfections : 882.42 €
- Contrats de locations (tapis + blouses) : 255.59 €
- Trésor Public (TF 2025) : 3 852.00 €
- Fournitures administratives : 877.61 €
- Flyers et Affiches (25/26) : 635.40€

2) Bilan PASSIF :

a. Mouvements des fonds propres

	Montant au début de l'exercice 01/09/2024	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2025
Fonds propres sans droit de reprise	53 750,79	0,00	0,00	53 750,79
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves	17 456,95	0,00	0,00	17 456,95
Comptes de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau	1 087 070,97	86 787,92	0,00	1 173 858,89
Excédent ou déficit de l'exercice	86 787,92	145 415,43	86 787,92	145 415,43
Sous total : Situation nette	1 245 066,63	232 203,35	86 787,92	1 390 482,06
Fonds propres consommables	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	655 753,17	0,00	45 975,88	609 777,29
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1 900 819,80	232 203,35	132 763,80	2 000 259,35

Subventions d'investissements :

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Subvention acquises au titre de l'exercice 2024/2025 :

Des subventions d'investissements sont assorties d'un droit de reprise en fonction des termes de la convention signée avec l'Etat, les collectivités territoriales ou autres établissements publics. Le montant de ce droit de reprise au 31/08/2025 est de 609 233.94 €.

- Aucune Subvention reçue sur l'exercice 2024-2025

Affectation de résultat 2023/2024 :

L'assemblée générale en date du 02/07/2025 a approuvé les comptes. Le résultat de 86 787.92 euros a été affecté en report à nouveau.

b. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice 01/09/2024	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2025
Provisions Indem.départ Retraite	23 002,05	7 149,60	0,00	0,00	0,00	30 151,65
TOTAL	23 002,05	7 149,60	0,00	0,00	0,00	30 151,65

Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision pour IDR au 31/08/2025 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. Les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/08 sont provisionnées pour 1/10^{ème} chaque année.

c. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début d'exercice au 01/09/2024	Montant en fin d'exercice au 31/08/2025	Variation		Echéance	
			Valeur	%	Jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts obligatoire et assimilés (titres associatifs)	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	469 998,17	436 290,88	-33 707,29	-7.17	34 740,23	401 550,65
Emprunts et dettes financières	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Sous total : dettes financières	469 998,17	436 290,88	-33 707,29	-7.17	34 740,23	401 550,65
Avances et acomptes reçus	1 537,00	2 887,61	1 350,61	+87.87	2 887,61	0,00
Dettes fournisseurs	66 600,59	85 719,07	19 118,48	+28.71	85 719,07	0,00
Dettes des legs et donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	160 010,51	332 212,32	172 201,81	NA	332 212,32	0,00
Dettes sur immobilisations	0,00	20 696,19	20 696,19	NA	20 696,19	0,00
Autres dettes	4 693,97	26 503,40	21 809,43	NA	26 503,40	0,00
Sous total : autres dettes	232 842,07	468 018,59	235 176,52	NA	468 018,59	0,00
TOTAL	702 840,24	904 309,47	201 469,23	+28.67	502 758,82	401 550,65

Dettes Fiscales et sociales :

- Dettes provisionnées pour congés à payer : 11 942.21 €
- MSA : 21 748.71 €
- Complémentaire santé, prévoyance, CS sur congés payés, autres organismes sociaux : 5 660.12 €
- Avances sur subventions Région : 284 802.00 €
- PAS : 1 693.38 €
- Formation Continue : 1 140.32 €

Autres Dettes :

- CNEAP MAD TERRASSON (remb. art.44) : 16 113.60 €
- Autres charges à payer (eau, électricité) : 10 389.80 €

d. Comptes de régularisation Passif :

Produits Constatés d'avance :

	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Produits constatées d'avance	23 054,07	22 806,69	-247,38	-1,07
TOTAL	23 054,07	22 806,69	-247,38	-1,07

- Indemnités reçues pour travaux restauration (2016) : 13 621.56 €
- TA collectée à affecter : 4 545.13 €
- Subventions manuelles scolaires à utiliser : 4 640.00 €

Taxe d'apprentissage collectée à affecter :

		TAXE (n-1) 2024	TAXE (n) 2025
A nouveau 1er septembre (n-1) 2024 :		3 399,51	
Report 1er janvier (n) 2025 :			
Taxe Reçue sur l'exercice :	11 591,58	7 046,45	4 545,13
Utilisation d'équipement : (Compte 131810)			
Utilisation de fonctionnement : (Compte 748200)	10 445,96	10 445,96	
<i>Solde* intermédiaire au 31 décembre (n-1) 2024</i> <i>(solde* nul ou positif si accord de report par la Préfecture)</i>			
Reliquat au 31 août (n) 2025 : (compte 487810)			4 545,13

IV/ Information sur le compte de résultat

1) Information sur les concours publics et les subventions

Le règlement comptable ANC n° 2018-06 a mis en évidence une nouvelle catégorie de produits appelés « concours publics » et comptabilisés en comptes 73.

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06, les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Concours publics et subventions obtenus en cours de l'exercice (en €)	Exercice N-1 2023/2024	Exercice N 2024/2025
Aides à l'emploi	27 081,53	19 861,60
Aides au développement des compétences	0,00	0,00
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initial	1 306,43	10 445,96
Financement des formations par apprentissage	0,00	0,00
Forfaits d'externat	0,00	0,00
dont forfait Etat	0,00	0,00
dont forfait Région	0,00	0,00
dont forfait Département	0,00	0,00
dont forfait Communes et groupements de communes	0,00	0,00
Concours publics affectés à la formation professionnelle conti	0,00	0,00
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	549 135,00	583 310,29
Autres concours publics	0,00	0,00
Sous-total : concours publics	577 522,96	613 617,85
Subventions État	105 133,00	104 745,00
Subventions Région	5 627,00	4 734,27
Subventions Département	0,00	0,00
Subventions Communes et groupements de communes	0,00	0,00
Autres subventions d'exploitation	16 737,00	32 458,60
dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)	16 737,00	32 458,60
dont autres subventions (à détailler)	0,00	0,00
Report de subventions	0,00	0,00
Sous-total: subventions d'exploitation	127 497,00	141 937,87
TOTAL	705 019,96	755 555,72

2) Rémunération des dirigeants :

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :
"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Nous ne publions pas la rémunération du dirigeant, car l'association ne comporte qu'un seul dirigeant, ce qui reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

3) Honoraires du Commissaire aux comptes :

L'établissement ne dépassant pas 2 des 3 seuils n'est pas tenu de présenter cette information .

4) Les éléments exceptionnels :

Les Produits Exceptionnels	(46 146,37)
- Quote-Part des Subventions amorties :	41 309.48 €
- Quote-Part TA :	4 666.40 €
- Rentrées sur créances amorties :	30.15 €
- Diverses régularisations :	140.34 €
Les Charges Exceptionnelles	(1 558,93)
- Diverses régularisations :	1 558.93 €

V/ Autres informations

1) Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Le nouveau règlement ANC 2018-06 impose le recensement et la comptabilisation en pied de compte de résultat des contributions volontaires en nature.

Le bâtiment de l'internat est mis à titre gratuit par les "Soeurs de la Providence". Cette mise à disposition a été valorisée et comptabilisée en pied du compte de résultat pour un montant de 77 536.00 €.

Sa valorisation est basée sur celle de l'équivalent loyer en appliquant untaux à 3.50% à la valeur de la construction à neuf, estimée à 1295.81, en appliquant un coût de construction de 95.53 € / m² à une surface de 829 m². Le taux de 3.50% couvre essentiellement les amortissements, les provisions pour gros entretien et le coût d'un emprunt.

a. Autres informations

Le bénévolat est une constante de l'Enseignement Catholique, une contribution précieuse au bon fonctionnement des établissements. Sa valorisation permet notamment d'obtenir des coûts complets et réels, ainsi que d'appréhender véritablement tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chaque niveau d'enseignement.

	NOM - PRENOM	POSTE OCCUPE	Lien avec l'OGEC	Nbre d'heures	Taux horaire	Valorisation Brute
Bénévole	CHALIVROY -Hubert	Président	Membre de l' AEPPAC	40,00	17,82	712,80
Bénévole	De BRUNIER -Béatrice	Membre	Membre de l' AEPPAC	2,00	17,82	35,64
Bénévole	De LAMERVILLE -Emmanuel	Membre	Membre de l' AEPPAC	8,00	17,82	142,56
Bénévole	MACON -Pierre	Trésorier	Membre de l' AEPPAC	40,00	17,82	712,80
Bénévole	SANTOSUOSSO -Jean-Paul	Membre	Membre de l' AEPPAC	2,00	17,82	35,64
Bénévole	SARREAU -Philippe	Membre	Membre de l' AEPPAC	2,00	17,82	35,64
Bénévole	VILLETTE -Nadine	Membre	Membre de l' AEPPAC	2,00	17,82	35,64
TOTAL				96,00		1 710,72

Le taux horaire est la valeur au 31/08/2025 (11.88€) chargé à 50% de charge patronale soit un taux horaire chargé de 17.82€.

**ASSOCIATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PRIVE
AGRICOLE DU CHER DU LEPPA BENGY SUR CRAON**

Siège social : 2, Rue du Chanoine Volton
18 250 BENGY SUR CRAON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Août 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de l'Enseignement Professionnel Privé Agricole du Cher du LEPPA Bengy sur Craon relatif à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Septembre 2024 à la date de l'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'Annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe concernant la détermination des provisions pour dépréciation des créances clients, des dotations aux amortissements, des subventions reçues et à recevoir, des provisions pour risques et charges, des charges constatées d'avance et des produits constatés d'avance sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

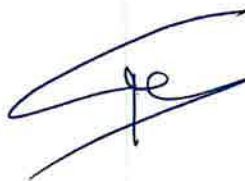
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bourges, le 12 Juin 2026

SAS CGR AUDIT représentée par
Mr Gilles ROYER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'G' followed by 'e' and 'R', likely representing Gilles ROYER.